



## canal sat / intrum justitia

Par **jolivier**, le **20/01/2011** à **18:30**

Bonjour, la société canal-sat me réclame un montant de 79,70€ concernant un abonnement que je n'ai jamais souscrit. J'ai payé en fait pendant de longs mois un abonnement sans même avoir la chaîne et lorsque j'ai envoyé plusieurs courriers en RAR et coups de téléphone de leur part, ils ne voulaient rien savoir je devais continuer de payer jusqu'à l'échéance finale de l'année en cours. Après avoir contacter FREE qui a aussi un rôle de vente forcée lors de l'abonnement en ligne pour internet, et des tentatives infructueuses d'accord amiable cela a entraîné une mise en recouvrement par Intrum Justitia. J'ai reçu un premier courrier "Projet de Saisine de Tribunal" daté du 4 janvier et un second, "Avis de Procédure Judiciaire" daté du 14 janvier 2011; le tout en courrier simple.

Que puis je faire ou qui pourrait me conseiller en sachant que je ne souhaite pas payer cette somme, même dérisoire.

Merci de votre aide.

Par **001**, le **20/01/2011** à **21:29**

bonsoir,

laissez courir, vous ne serez jamais poursuivi pour une somme aussi faible. ceci est de la menace, classique de la part de cette société de recouvrement ( son seul pouvoir d'ailleurs )

Par **SETAOU**, le **27/01/2011** à **11:06**

J'ai eu la même chose, mais ils n'ont pas eu le dernier mot. Car quand j'ai reçu la lettre de "l'huissier", et j'ai envoyé à "l'huissier un petit mail de rappel de la LOI, avec un grand L. Car ce ni plus ni moins que du raquette. car même s'il l'ont doit de l'argent, ils n'ont aucun droit de rajouter des frais, donc seul le montant [s]Réal[/s] que l'on doit être réclamé. si vous devez 15 € c'est 15 € (et en plus vous pouvez payer en plusieurs fois) sans les frais, la loi interdit cette pratique. donc les poursuite en justice, comment Intrum Justitia va plaider pour des frais que la loi condamne ?

Par **nath4285**, le **13/06/2011** à **08:53**

Bonjour,

Idem, j'ai résilié mon contrat canalsat en sept 2010, démarrage de l'abonnement en février 2010, donc date d'anniv février 2011... celà fait 5 mois que je n'ai pas payé car opposition sur prélèvements. j'ai résilié car nous ont fait miroité une offre qui n'a pas été respecté... bref, en tout les cas, j'ai reçu plusieurs courriers "simples" (sans LRAR) me demandant de payer 58€ (5 mois à 10€ + 8€ de frais)de Intrum Justitia... Je n'ai pas donné suite car pas possibilité de prouvé que j'ai reçu les courriers... J'ai reçu un courrier de "projet de saisine du tribunal" vendredi... que dois-je faire ? dois-je payé ?????? je n'ai pas envie de leur donner cet argent... pensez-vous qu'ils iront jusqu'au bout de la procédure pour 58€ ????

merci pour vos réponses...